

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation : 21/06/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 19
Votants : 30
Pour : 30
Abstention : 0
Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Patrice MONTEIL, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Bruno DURAND, Guy GALTIER, Francis GIBERT, Christian PASCON, Alain RAYNALDY, Serge ROMIEU, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Cécile VIGNOBUOL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD, André JAFFUEL, Didier MATHIEU, Gilles PASCAL, Eric ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_2022_049_2 - Objet : ANNULE ET REMPLACE / SUBVENTION GÎTES DUBOIS - LA PANOUSE

La délibération DE 2018-011 en date du 26 février 2018 autorisait le Président à signer une convention par laquelle la Communauté de Communes RANDON-MARGERIDE délèguait partiellement à la Région Occitanie la compétence de l'octroi de « l'aide à l'immobilier » en faveur des hébergements touristiques éligibles dans le cadre du GAL (Groupe d'Action Locale) Terres de Vie.

A ce titre Monsieur DUBOIS a déposé un dossier, pour la création de gîtes insolites (gîte La Bruyère) sur la commune de La Panouse, suivant les caractéristiques ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Charges			Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Montant éligible LEADER	Dénomination financeur	Montant	%
Aménagements, construction	105 121,00 €	103 721,00 €	FEADER - LEADER	50 000,00 €	46,39%
Equipements matériels	4 061,94 €	4 061,94 €	Région Occitanie	10 512,00 €	9,75%
			Communauté de Communes	1 988,00 €	1,84%
			Autofinancement	45 282,94 €	42,01%
Total charges	109 182,94 €	107 782,94 €	Total produits	107 782,94 €	100,00%

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

